



Le 6 janvier 2004

Communiqué

M. Luc FERRY annonce à M. Jean-Pierre SUEUR que le CRDP d'ORLEANS « devrait rouvrir en octobre 2004 ».

JEAN-PIERRE SUEUR

SENATEUR
DU LOIRET

ANCIEN
MINISTRE

M. Jean-Pierre SUEUR, sénateur du Loiret, était intervenu auprès de M. Luc FERRY, ministre de l'Education Nationale, au sujet de la situation du CRDP de l'Académie d'Orléans-Tours, « dont les locaux, situés rue Notre-Dame de Recouvrance à Orléans, sont actuellement fermés au public, faute que les travaux nécessaires pour mettre ces locaux en conformité avec les normes de sécurité en vigueur, et qui avaient été demandés par la commission de sécurité compétente, aient été réalisés, et cela en dépit du fait qu'une somme semble avoir été affectée à cet effet par son ministère. »

M. Luc FERRY vient de répondre à M. Jean-Pierre SUEUR qu'« un projet de travaux de mise en conformité pour tout le bâtiment a été présenté » le 5 novembre 2003, pour un « coût estimé à 520 000 euros alors que les crédits disponibles sont de 315 000 euros » (...) « Deux tranches sont prévues. La première tranche comprenant les travaux du sous-sol, des premier, second et troisième étages, commencera vers mars 2004 et sera achevée en octobre 2004. Le coût est estimé à 314 643 euros (HT). A l'issue de cette première tranche, le Centre devrait être réouvert. En effet, la commission a indiqué qu'elle lèverait l'interdiction d'accès au public une fois les travaux de mise en conformité achevés. »

Afin de financer la seconde tranche et un aménagement des locaux pour les adapter à une meilleure fonctionnalité des activités, M. Luc FERRY précise que « la question du financement est à l'étude pour disposer d'une autorisation de programme et d'un crédit de paiement complémentaire de 150 000 euros pour la mise en conformité (seconde tranche) et 300 000 euros pour les travaux d'aménagement ».

M. Luc FERRY conclut : « compte tenu des délais inhérents au lancement des appels d'offres et au déroulement des travaux, la réouverture devrait intervenir en octobre 2004 ».